

Un plan départemental pour les **déchets** du **BTP**

Le spectacle désolant de gravats ou de déchets de chantiers abandonnés au détour d'un chemin de campagne n'aura plus lieu d'être désormais. Pour y remédier, une charte de bonne conduite et un plan départemental pour les déchets du BTP, auxquels ont participé de nombreux partenaires, dont la CCI Essonne, ont récemment été signés à la préfecture du département.

Un certain nombre d'engagements communs sont ainsi pris. Ils portent, entre autres, sur l'amélioration du réseau d'installations, l'introduction de la gestion des déchets dans l'acte de construire, la formation et l'information sur la gestion des déchets de chantier. Chaque partenaire (donneurs d'ordre, prescripteurs, entreprises du BTP, Chambres consulaires et organisations profes-



sionnelles, collectivités, ...) s'engage à mettre en œuvre un certain nombre d'actions prioritaires. « Cette charte est une bonne chose, commente Jean-Paul Bouget, président de la FFB Essonne. Nous allons pouvoir informer

nos entreprises et travailler avec les maîtres d'ouvrage qu'il faut aussi sensibiliser. » Gérard Huot, président de la CCIE rappelle, quant à lui, que les producteurs de déchets peuvent « avoir intérêt, dans certains cas, à se rapprocher du service de la bourse de déchets interrégionale » (www.bourse-des-dechets.fr).

Le plan départemental des déchets est consultable sur le site : www.essonne.pref.gouv.fr. Parallèlement, une plaquette d'informations est en cours d'élaboration. ●

VLB